

## LES COMITES INTERMINISTÉRIELS :

*Une manifestation de la volonté de mise en oeuvre de véritables institutions démocratiques*

*Un vent d'espoir balaie le pays depuis le départ de Ould TAYA, mais surtout depuis l'annonce par le CONSEIL MILITAIRE POUR LA JUSTICE ET LA DEMOCRATIE de la création des conditions nécessaires à la mise en place de véritables institutions démocratiques. Le pays et son peuple se sentent désormais soulagés d'un étouffement psychologique lié au sentiment de l'imminence du départ de TAYA, un départ qui pourrait plonger le pays dans une confrontation particulièrement violente de forces antagoniques. L'absence institutionnelle et le déficit démocratique, aussi regrettables soient-ils, étaient relégués au rang de simple désolation, pendant que le pouvoir de TAYA était, en soi, une véritable source de réelles inquiétudes pour l'avenir.*

Sous cet aspect, le départ de Ould TAYA constitue une véritable bouffée d'air. A l'espoir, immédiatement suscité par le putsch, s'est substituée une angoisse quasi-générale, liée aux incertitudes qui affectent tout début de changement. TAYA et son pouvoir sont certes tombés, mais que nous proposons-t-on en échange? L'annonce de la création des conditions nécessaires à la mise en place de véritables institutions démocratiques vient supplanter cette angoisse en levant un coin du voile de la volonté des arrivants.

Il restait à crédibiliser le processus de changement de politique, ce qui aurait dû être entamé dès les premiers jours par la prise immédiate des mesures concrètes en faveur du peuple, du genre appeler dans les commissariats ces policiers qui jalonnent les artères de la capitale et de ses arrondissements périphériques pour racketter les conducteurs d'automobiles et les affecter aux véritables missions du service public de la police, assainir les conditions de soins dans les hôpitaux et les centres de soin, réhabiliter les cadres de l'opposition mar-

ginalisés, exclus depuis longtemps en nommant certains, en fonction de leur compétence, à des postes de responsabilité, lors des derniers réaménagements, le démantèlement de toutes ces fédérations qui étranglent le petit peuple par une ponction régulière et constante sur le revenu de leur travail.

**"Le C.M.J.D. a pris ses responsabilités en main en conduisant unilatéralement le processus de transition"**

Du côté de la militance, une réelle campagne d'information et non de propagande aurait dû se mettre en oeuvre pour vulgariser les objectifs du programme du C.M.J.D., notamment après que son président ait rencontré par deux fois les responsables des organisations de masses.

Mais certains des partis politiques ont fait preuve d'immatunité et d'amateurisme en n'ayant pas su accompagner judicieusement le début du processus de transition.

Face à cette incapacité d'initiatives des partis politiques, le C.M.J.D. a pris ses responsabilités en main en conduisant unilatéralement le processus de transition. Osons escompter un sursaut de ces partis pour enfin accepter de s'inscrire dans une concertation pour formuler propositions, programmes et projets de société de manière, d'abord à jouer son rôle naturel et à produire ensuite à l'intention du peuple mais également au profit du C.M.J.D. des analyses et des commentaires susceptibles d'éclairer la réflexion et l'action. Il est des moments historiques dans l'histoire d'une nation. Dans ces moments décisifs, chaque force politique, chaque homme doit consentir des sacrifices pour privilégier ce qui est essentiel pour l'avenir de la communauté nationale toute entière. C'est un devoir historique pour les responsables politiques de trouver les ressources nécessaires et les moyens d'accompagner le processus de transition, aidant ainsi nos soldats de la démocratie à instaurer un véritable état de droit.

En tout état de cause, cela devrait être beaucoup plus salutaire et productif ou tout au moins, moins ridicule que les déclarations de soutien aussi non spontanées, aussi intéressées qu'aléatoires car sans

fondement ni politique ni grammaticale.

Le déclenchement du processus de transition par la mise en place quasi immédiate de Comités interministériels vient crédibiliser, s'il en était encore besoin, l'engagement du C.M.J.D. à créer les conditions nécessaires à la mise en place de véritables institutions démocratiques.

Pour être à la hauteur de la mission qui leur est confiée, les différents comités interministériels doivent :

- donner une étendue suffisante aux motifs qui justifient les solutions qu'ils auront à proposer.

- réfléchir sur des points très divers intéressant le fonctionnement des institutions

- produire un travail d'ensemble cohérent, quitte à étendre les recherches à toutes autres questions liées à celles dont ils avaient la mission de traiter.

Ce travail de recherche et de proposition s'inscrit dans un cadre déjà déterminé, qui est celui défini dans l'engagement du C.M.J.D.

**"L'interrogation voire l'inquiétude se pose quant au moment de la concertation avec les politiques et la société civile; les comités interministériels ayant déjà entamé leurs travaux dès leur mise en place. La voie de la gestion unilatérale du processus de transition semble être celle choisie"**

Ce travail ne sera certes pas une remise en cause de l'architecture générale et de l'esprit des institutions. Il doit cependant refléter une large concertation avec les partis politiques et les organisations de la société civile. L'interrogation voire l'inquiétude se pose quant au moment de la concertation avec les politiques et la société civile; les comités interministériels ayant déjà entamé leurs travaux dès leur mise en place. La voie de la gestion unilatérale du processus de transition semble être celle choisie. Pour produire un travail consensuel, les comités interministériels devront proposer des mesures appropriées pour permettre un bon déroulement des échéances futures. Ces propositions seront certes destinées prioritairement au C.M.J.D., mais est-ce exclusivement? Est-ce que c'est à ce moment seule-

ment qu'elles seront soumises à l'appréciation des partis politiques et des organisations de la société civile? Dans cette configuration, quelle place sera réservée à la concertation avec les partis politiques et les organisations de la société civile?

Les comités interministériels doivent rechercher un mode d'accomplissement de leurs missions qui puisse être conforme à la confiance qui leur a été témoignée et présenter la plus grande utilité possible. Non dans un rôle consultatif, donc dispensés d'avis, les comités doivent cependant prendre parti et avancer des propositions et pour cela :

- mettre en forme d'articles, par souci de clarté, les solutions préconisées

- formuler des règles essentielles et consensuelles

Il sera certes difficile aux membres des comités de présenter, même sous une forme objective, une vue d'ensemble des résultats satisfaisants globalement, le recul et l'analyse nécessaires leur faisant défaut, faute de temps. D'où l'importance de définir ce qu'il faut faire et non ce qu'ils ont pu faire. En effet, les institutions politiques d'un pays ne se définissent pas seulement par rapport aux textes fondamentaux et aux lois qui les mettent en oeuvre, mais aussi et surtout par la pratique politique.

**"Un exécutif mieux défini, un législatif plus actif, un citoyen plus présent..."**

Dans l'engagement du C.M.J.D., il y a, à la fois une réelle conscience des enjeux majeurs et une grande volonté d'instaurer désormais un état de droit par la reconnaissance de l'autorité de la règle de droit, non comme un but utile valable en soi, mais comme le moyen irremplaçable pour promouvoir les droits de l'homme et de faire vivre la République et ses idéaux. A elle seule, cette référence à l'état de droit justifiera la mise en place des comités interministériels chargés spécialement de faire des propositions intéressant les institutions et les règles particulièrement tournées vers la garantie des citoyens.

Ces comités devraient concilier la liberté dont ses membres disposent et usent individuellement et collectivement de la responsabilité qui leur incombe

quant à la cohérence de leur travail. Si chacun des membres des comités avait été chargé personnellement de la tâche confiée aux comités, il y aurait peu de chance que l'un d'entre eux aboutisse au même résultat. Il lui aurait manqué les apports d'une discussion contradictoire. Peut-être aussi, aurait-il, sur tel ou tel point, eu des vues qui ne sont pas celles de la majorité. Le résultat d'un tel travail, qui vaut d'ailleurs pour tout travail collectif n'est pas le produit des solutions issues du hasard des votes. Il doit avoir sa propre philosophie: un exécutif mieux défini, un législatif plus actif, un citoyen plus présent. C'est cette philosophie qui garantira au processus de transition un consensus le plus large possible, qui va promouvoir un agenda organisationnel concerté et une procédure décisionnelle dont les étapes sont communément débattues.

Le référendum constitutionnel est de la plus haute importance pédagogique. Pour rendre plus vivante et plus proche notre démocratie, les citoyens participent ainsi directement aux grands débats et aux grandes décisions qui engagent leur avenir, celui de nos institutions et de nos libertés. Dans le déroulement du calendrier, l'organisation, en premier, du référendum constitutionnel obéit à la logique du processus car c'est la constitution qui fixe le cadre général des institutions, tout comme elle fixe la philosophie politique pour la mise en oeuvre d'une véritable démocratie à travers les divers scrutins. Espérons que le C.M.J.D. aura la clairvoyance nécessaire pour maintenir le cap et parvenir au but qu'il s'est fixé, sans se laisser ni distraire ni contrarier par quelque circonstance que ce soit. Espérons aussi que les acteurs politiques seront à la hauteur des enjeux et des défis pour aider les militaires à réaliser la mission qu'ils se sont assignée. Dans cet objectif, la seule ambition qui vaille pour les uns et pour les autres est celle de faire de la Mauritanie un pays démocratique, fier de son organisation politique et sociale, riche des potentialités de ses composantes populaires et prospère de ses richesses naturelles.

*Abdoulaye Diimmé Djaw*